

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01120
Numéro SIREN : 539 036 327
Nom ou dénomination : 27 JUILLET

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2024 sous le numéro de dépôt 73608

27 JUILLET

S.A.S.U. au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 122 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

R.C.S : Paris B 539 036 327

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé

19 JUIN 2024

Sous le N° : 73608

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 31/12/2023

Madame Katherina TRUG, associé unique et gérant de la société 27 JUILLET, soussignée, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 36 166,67 Euros contre 23 396,11 Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 34 034,05 Euros pour l'exercice, contre 30 955,74 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 17 814,73 Euros au 31/12/2023 contre 30 829,28 Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à 444,00 Euros au 31/12/2023 contre 76,00 Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à 0 Euros au 31/12/2023 contre 0 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 0 Euros au 31/12/2023 et 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 130,91 Euros au 31/12/2023 contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 0 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à 0 Euros au 31/12/2023, contre -66 250,00 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 2 132,96 Euros contre une perte de -73 809,29 Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 52 058,42 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 2 128,56 Euros, soit un montant net de 49 929,86 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 49 257,44 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 0 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 12 050,15 Euros, contre 3 359,28 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à -39 369,56 Euros, contre -41 502,52 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 101 349,57 Euros contre 94 119,24 Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 36 167,01 Euros au 31/12/2023, contre 23 396,45 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 2 132,96 Euros, contre -7 559,29 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2023 fait ressortir un bénéfice de 2 132,96 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de -47 002,52 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à -44 869,56 Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 2 132,96 Euros. Il passera ainsi de -47 002,52 Euros, à la somme de -44 869,56 Euros après affectation.
- Le solde en pour un montant de 0,00 Euros.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS
Le 23/05/2024

Le Président

Latherine J

27 JUILLET

S.A.S.U. au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 122 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

R.C.S : Paris B 539 036 327

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 10/06/2024

Le 10/06/2024,
à 18 Heures,

Madame Katherina TRUG, associé unique de la société 27 JUILLET, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Madame Katherina TRUG, préside la séance en qualité de Présidente

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,



Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 2 132,96 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir un bénéfice de 2 132,96 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de -47 002,52 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à -44 869,56 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de -44 869,56 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 2 132,96 Euros. Il passera ainsi de -47 002,52 Euros, à la somme de -44 869,56 Euros après affectation.
- Le solde en pour un montant de 0,00 Euros.

L'associé unique constate que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248, al.1 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.



Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

Katherine 

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Règles et Méthodes Comptables

(code du commerce articles 9 et 11 – Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations techniques : 5 ans
- Matériel et Outillage Industriels : 5 ans
- Installations Générales : 10 ans
- Mobilier : 4 ans
- Matériel de bureau et Informatique : 3 ans

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode (premier entré, premier sorti) / du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks/ sont éventuellement inclus.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 29/05/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	3 938	2 129	1 810	2,92	1 137	2,18
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	48 120		48 120	77,64	48 120	91,45
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	52 058	2 129	49 930	80,58	49 257	93,81
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	9 200		9 200	14,84		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	152		152	0,25	1 337	2,54
. Autres	66 250	66 250				
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	2 698		2 698	4,35	2 023	3,84
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	78 300	66 250	12 050	19,44	3 359	8,38
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	130 359	68 379	61 980	100,00	52 617	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 29/05/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	5 000	8,07	5 000	9,50
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	500	0,81	500	0,95
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-47 003	-75,83	26 807	50,95
Résultat de l'exercice	2 133	3,44	-73 809	-140,27
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-39 370	-63,51	-41 503	-78,87
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	99 069	159,84	85 874	163,21
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 350	2,18	8 245	15,87
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	930	1,50		
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	101 350	163,52	94 119	178,88
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	61 980	100,00	52 617	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises					16 729	71,50	-16 729	-100,00	
Production vendue biens									
Production vendue services	36 167		36 167	100,00	6 667	28,50	29 500	442,48	
Chiffres d'Affaires Nets	36 167		36 167	100,00	23 396	100,00	12 771	54,59	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			0	0,00	0	0,00			
Total des produits d'exploitation (I)			36 167	100,00	23 396	100,00	12 771	54,59	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			15 644	43,25			15 644	N/S	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			17 815	49,26	30 829	131,77	-13 014	-42,20	
Impôts, taxes et versements assimilés			444	1,23	76	0,32	368	484,21	
Salaires et traitements									
Charges sociales									
Dotations aux amortissements sur immobilisations			131	0,36			131	N/S	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges					50	0,21	-50	-100,00	
Total des charges d'exploitation (II)			34 034	94,10	30 956	132,31	3 078	9,94	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 133	5,90	-7 559	-32,30	9 692	128,22	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilés									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)									
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			2 133	5,90	-7 559	-32,30	9 692	128,22	

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		66 250	283,17	-66 250 -100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)		66 250	283,17	-66 250 -100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-66 250	-283,16	66 250 -100,00
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	36 167	23 396	100,00	12 771 54,59
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	34 034	97 206	94,10	-63 172 -64,98
RÉSULTAT NET	2 133	-73 809	5,90	75 942 102,89
	<i>Bénéfice</i>	<i>Perte</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL